Zeitschrift: Revue économique Suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 76 (1996)
Heft: 3: Alsace : la plus européenne des régions

Artikel: Négociations bilatérales : où en sommes-nous?
Autor: Guexs, Philippe
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889357

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NÉGOCIATIONS BILATÉRALES : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Philippe Guexs

Premier Secrétaire d'Ambassade, Ambassade de Suisse en France, Paris

La Suisse ne participe pas au marché unique européen. Comment minimiser les inconvénients de cette décision populaire ? En menant des négociations bilatérales. Philippe Guex fait le point sur ces rencontres.

Bref rappel : les négociations sectorielles engagées en décembre 1994, entre la Suisse et l'Union européenne, font suite au refus du peuple et des cantons suisses, le 6 décembre 1992, de ratifier l'Accord sur l'Espace économique européen (*). Pour la Suisse, ces négociations visent à réduire autant que possible les inconvénients liés à sa non participation au marché unique européen, marché articulé autour de la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. Les pays de l'Union attachent quant à eux de l'importance à développer au travers de ces négociations leurs relations économiques avec un partenaire commercial qui compte. Domaines sur lesquels les deux parties sont d'accord de

« La circulation des personnes, les transports terrestres et aériens constituent les trois noyaux durs de la négociation. »

négocier : les transports terrestres, les transports aériens, la recherche, la circulation des personnes, les produits agricoles, les marchés publics et les obstacles techniques au commerce. Les négociations ne peuvent aboutir que s'il y a accord sur chacun de ces sept secteurs.

Des obstacles demeurent

Il est rapidement apparu que la circulation des personnes, les transports terrestres et aériens constitueraient les trois noyaux durs de la négociation. Ainsi, après un an de discussions, les négociations étaient à la fin 1995 au point mort. Impasse qui a décidé, en avril 1996, le Conseil fédéral à relancer le processus par l'annonce de nouvelles et ambitieuses propositions. Elément d'importance, ces propositions ont reçu l'aval des quatre principaux partis politiques au gouvernement y compris celui de l'Union démocratique du centre dont l'aile droite majoritaire a des positions bien tranchées en matière d'intégration européenne. Si les propositions suisses ont incontestablement créé une nouvelle dynamique de négociation, des obstacles demeurent encore. Mais quelles sont exactement les positions des uns et des autres et dans quelle mesure les nouvelles propositions du Conseil fédéral se rapprochent-elles des positions de Bruxelles ?

Libre circulation des personnes. Les divergences entre la Suisse et l'Union sont profondes

S'agissant de la circulation des personnes, l'Union européenne souhaite obtenir la libre circulation pour ses ressortissants, c'est-à-dire le libre accès des salariés communautaires au marché du travail suisse et le droit d'établissement pour les personnes exerçant une activité indépendante. En cas d'immigration substantielle, la Suisse pourrait actionner une clause de sauvegarde qui suspendrait momentanément cette obligation. Considérant que cette question constitue un enjeu majeur auprès de l'opinion publique dans le débat sur l'intégration européenne, le Conseil fédéral n'entend pas introduire la libre circulation des personnes sur une base automatique et par là même devoir abandonner le système suisse de contingentement de la main-d'œuvre étrangère. Il est en revanche prêt à prendre des engagements pour négocier à une date déterminée l'abolition dudit système. C'est le domaine des négociations bilatérales sur lequel les divergences entre la Suisse et l'Union sont les plus profondes. Ceci dit, les propositions d'avril abondent dans le sens des requêtes de l'Union européenne dans la mesure où elles contiennent plusieurs améliorations améliorations significatives à l'accès au marché du travail en Suisse pour les ressortissants communautaires (traitement national, traitement préférentiel au sein des contingents en faveur des frontaliers de l'Union, etc.). Par ailleurs, élément appréciable pour la France, le statut des frontaliers serait au bénéfice de plusieurs mesures de libéralisation. Pour sa part, Berne demande que les Suisses désireux de travailler dans un pays de l'Union européenne puissent bénéficier des mêmes droits et obligations (traitement national) que les ressortissants du pays d'accueil.

« Les ministres des Affaires étrangères des quinze pays de l'Union, réunis en conseil le 15 juillet dernier, ont jugé de manière positive l'état d'avancement des négociations avec la Suisse. »

Accord sur les transports routiers : la Suisse fixe l'horizon 2005

Dans le domaine des transports routiers, l'Union européenne demande que, dans le cadre du trafic bilatéral, les véhicules de 40 tonnes puissent circuler sur le Plateau suisse et que dans celui du trafic alpin, la limite des 28 tonnes soit progressivement levée. La Suisse est désormais prête à reprendre par étapes l'acquis communautaire d'ici 2005 et cela moyennant la mise en place d'une politique coordonnée des transports dans l'Arc alpin. L'élaboration des lignes directrices de cette politique coordonnée des transports, dont le volet des taxes routières est au premier plan, constitue le plat de résistance des travaux actuels. Le tout étant pour la Suisse de pouvoir transférer de la route au rail, tout en abolissant la limite des 28 tonnes d'ici 2005, l'ensemble du trafic de transit (initiative des Alpes) sans que cela ne provoque un contournement de trafic vers ses voisins. Les principes de libre choix du mode de transport, d'économie de marché et de non discrimination doivent en outre être respectés. Hormis l'accès avant 2005 des véhicules de 40 tonnes sur la Plateau suisse, les nouvelles

►►►

L'UE et l'EEE

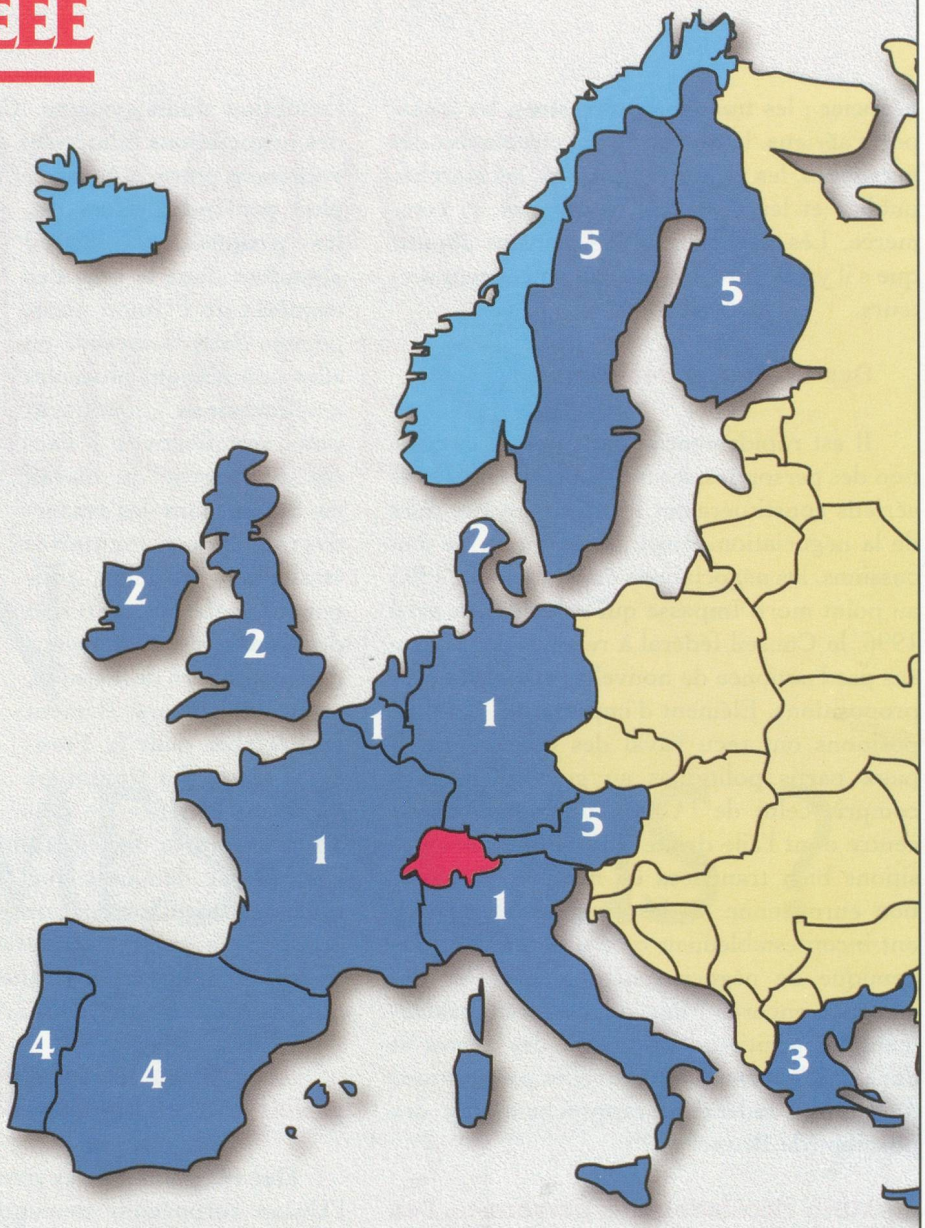

1 Membres de la CE dès 1957 : B, D, F, I, L, NL

2 Membres de la CE dès 1973 : DK, GB, IRL

3 Membres de la CE dès 1981 : GR

4 Membres de la CE dès 1986 : E, P

5 Membres de la CE dès 1995 : A, SF, S

Les membres de l'AELE dans l'EEE : ISL, FL, N

propositions couvrent sur le fond les demandes de l'Union européenne.

Pour ce qui est du transport aérien, la Suisse est disposée à reprendre l'essentiel de l'acquis communautaire pour autant que ses compagnies puissent bénéficier des principales libertés du marché unique. Elle demande en l'occurrence pour ses transporteurs une ouverture par étapes du ciel européen dont, en particulier, la possibilité de relier successivement deux villes situées dans deux pays de l'Union, voire un seul, au départ ou à l'arrivée en Suisse. L'offre de Bruxelles ne répond pas à ce stade aux attentes de la Suisse.

Les ministres des Affaires étrangères des quinze pays de l'Union, réunis en conseil le 15 juillet dernier, ont jugé de manière positive l'état d'avancement des négociations avec la Suisse sans pourtant se fixer une échéance prévisible pour les clore. Pris entre une opinion publique sensible au discours des opposants à la cause européenne, en particulier sur la question de la libre circulation des personnes, et une Union européenne peu encline à la flexibilité, le Conseil fédéral dispose d'une marge de manœuvre étroite.

(*) NDLR : voir le n° 4/1992 de la Revue Economique Franco-Suisse.